



Société des Régates de Vannes

Tel : 06 26 73 49 70 ou 06 19 99 59 76
Club FFV 56009

Allée des frères Cadoret
56000 VANNES
email: srv.vannes@gmail.com
Club FFH 2388

Inscription club et demande de licence Temporaire Voile pour l'année 2023

Bonjour,

Pour les participants occasionnels à une régates officielle, il est possible de prendre une licence temporaire pour une journée ou pour 4 jours consécutifs. **Précisez vos dates sur la demande.**

A partir de **deux** week ends de régates, il est plus intéressant de prendre une licence annuelle, d'autant qu'à compter du 1^{er} septembre de l'année N la prise d'une licence annuelle par une personne n'ayant pas été licenciée FFVoile depuis **20 mois** donne le droit à une licence annuelle gratuite l'année N+1

Afin de poursuivre ses actions, la SRV a besoin du soutien financier de ses membres actifs et de ses sympathisants. C'est pourquoi un soutien minimal est demandé pour la délivrance d'une licence adulte. Les licenciés qui payent des impôts peuvent aider le club en prenant une licence à 120 Euros leur permettant de bénéficier d'un cerfa de 50€ qui, après déduction fiscale, revient presque au même coût final (87€)

Merci à tous et bonnes navigations

Informations licencié

Nom	
Prenom	
Adresse 1	
Adresse 2	
E-mail	
Téléphone	
Date de Naissance	

Type de licence :

Désignation	Prix unitaire	Date(s) Régate
Licence Temporaire une journée	20 €	
Licence temporaire 4 jours consécutifs	35 €	
Licence FFV adulte + soutien Actif à la SRV avec délivrance d'un Cerfa sur 48€ (soit 88,32€ crédit impôt déduit)	120 €	Année Civile
Licence FFV adulte + soutien minimal de la SRV	80 €	Année Civile
Licence FFV jeune – de 20 ans + adhésion à la SRV	40 €	Année Civile

Règlement soit :

- **Par virement** IBAN : FR76 1380 7000 2830 0217 5509 583 BIC : CCBPFRPPNAN
- **Par chèque** du montant global à l'ordre de la "**SRVannes**"
Et d'adresser le tout à :

SRVannes chez Claudine Galey
Le grand Trescaut
La Gorvello
56250 Sulniac